PARTI SOCIALISTE
Conseil national du 9 novembre 1996 (Après-midi)

Sommaire

Le président (Michel Delebarre) 1
Lionel Jospin 1
Michel Berson 9
Bernard Grasset 9
Jean Glavany 10
Henri Emmanuelli 10
Alain Bergounioux 11
François Rebsamen 12
Christophe Clergeau 13
Julien Dray 14
Vincent Peillon 16
Jean-François Noël 16
Lionel Jospin 18

La séance est reprise sous la présidence de Michel Delebarre.

Le président (Michel Delebarre)

Chers camarades, nos travaux recommencent. Je donne la parole au Premier Secrétaire.

Lionel Jospin

Chers camarades, nous avons tenu la réunion de travail que nous vous avions annoncée. Nous avons terminé nos travaux il y a quelques instants. Il nous fallait le temps de venir. Ce n'est pas tout à fait 15 H ni 15 h 15 mais cela me paraît raisonnable par rapport à notre histoire, disons.

Cela nous laisse le temps de terminer notre travail, comme je l'ai dit, de façon cohérente et dans les délais.

Nous avons eu une discussion de méthode, même si les choses ont été mêlées et puis nous avons eu une discussion sur les amendements.

En ce qui concerne la discussion de méthode, sans que forcément tout le monde agrée totalement mais quand même avec une très large dominante, nous sommes arrivés aux conclusions suivantes, sur la base de ce que j'avais d'ailleurs proposé ce matin devant vous, à savoir qu'au fond les situations dans lesquelles nous pouvions nous trouver seraient les suivantes :

D'abord, il y a le texte, ce texte qui a été élaboré collectivement, auquel tout le monde s'est référé parce qu'il représente quand même un très large degré d'accord. Naturellement, ce texte, après votre approbation, non pas à proprement parler du texte mais, disons, de la décision de son envoi, sera adressé aux militants.

Fondation Jean-Jaurès

Nous avons examiné tous les amendements, c'est à dire les amendements qui vous avaient été distribués à l'entrée du Comité directeur ou un peu plus tard et ceux qui ont été déposés par des membres individuels du Conseil national au cours de la séance. Tous ces amendements ont été examinés.
En ce qui concerne les amendements, nous sommes arrivés à la conclusion qu'il était pratiquement impossible d'opérer une distinction entre des amendements qui, étant contradictoires avec la logique du texte tel qu'il est, seraient, s'ils étaient proposés au vote des militants, votés contradictoirement avec le texte, c'est à dire que ceux qui voudraient voter tel amendement ne pourraient pas voter le texte, et d'autres amendements que nous aurions considéré comme compatibles ou non contradictoires avec le texte et qui, de ce fait, pourraient être présentés au vote des militants, les mêmes militants votant à la fois le texte et les amendements.
Il nous a paru que cela introduisait une distinction qui n'était pas aisée à justifier et surtout, il nous est apparu que nous aurions sans doute du mal, et on l'a constaté dans la Commission elle-même, dans le groupe de travail lui-même, à nous entendre tous sur ce qui était compatible et pas compatible.
Enfin, nous avons également pensé, la plupart d'entre nous disons, et même presque tous, au moins sur ce point, que si des amendements étaient compatibles, alors pourquoi pas les intégrer immédiatement dans le Conseil national ?
Dans ces conditions, la proposition que je fais sur la base d'une approbation non pas totale du groupe de travail mais très largement dominante, c'est que nous présentions au vote le texte, que nous présentions au vote, contradictoirement, s'ils existent, des amendements qui seraient maintenus et qui sont considérés comme incompatibles avec le texte, cependant qu'antérieurement, et nous ferons d'ailleurs un rapport dans ce sens, des amendements proposés ou des parties d'amendements proposés ou des versions plus courtes des amendements proposés puisqu'on savait que ce problème aussi existait, puissent être intégrés dès maintenant au texte et donc proposés au vote des militants, mais dans le texte.
Il peut s'agir soit des amendements qui ont été diffusés à l'issue des travaux de la Commission, soit d'amendements éventuellement qui ont été proposés par le Conseil national lui-même.
Enfin, nous avons ouvert une autre possibilité qui était que des camarades qui avaient présenté des amendements, qui tenaient à leurs amendements, qui ne les voyaient pas intégrés parce qu'ils étaient apparus comme non compatibles avec le texte, mais qui souhaitaient voter le texte, pourraient alors obtenir que leurs amendements - ces amendements-là - soient diffusés à l'ensemble des militants du Parti comme un élément d'information.
Ces positions ont été défendues devant le Conseil national par tel ou tel. Elles ont été présentées. On vous en donne l'information, on vous en fait prendre connaissance mais ils ne sont pas soumis au vote parce que nous ne voulons pas être dans l'alternative d'avoir à voter contre le texte ou pas. C'est une

Fondation Jean Jaurès

possibilité, on n'est pas obligé de le faire mais nous ne sommes pas dans le cadre d'un Congrès donc on fait librement ce que l'on veut.
Si vous préférez qu'on ne le fasse pas, on ne le fera pas mais, à ce moment-là, je vous indique que notre proposition est que les amendements qui seront proposés au vote du Parti seront tous des amendements considérés comme contradictoires avec le texte principal et on peut se tenir à cette règle simple mais j'aimerais que vous me donniez votre avis car cela peut contribuer au débat.
Voilà pour la méthode.
En ce qui concerne les amendements eux-mêmes, je vais être bref et je parle sous le contrôle d'André Gauron qui continue à remplir son rôle de greffier de très haut niveau car il faut vraiment être de très haut niveau pour nous suivre. Il n'a pas trop greffé de sa propre pensée bien qu'elle soit présente dans ce texte.
Les amendements présentés par Jean-Luc Mélenchon, en ce qui concerne le premier amendement sur l'application tout de suite des 35 H, cet amendement a été considéré comme incompatible avec le texte car nous préconisons une démarche qui est loi-cadre, on ouvre les négociations et le délai est maximum de 18 à 24 mois. Si c'est tout de suite, cela ne nous paraît pas compatible avec l'élément de réalisme de nos propositions.
En ce qui concerne le deuxième amendement sur les 37 ans et demi, revenir aux 37 ans et demi compte tenu de ce qu'est la réalité aujourd'hui, compte tenu de ce sur quoi nous avons centré nos priorités, c'est à dire la lutte pour l'emploi et donc la mobilisation de sommes dans cette direction, nous ne pensons pas que nous puissions considérer qu'un tel objectif soit compatible avec la logique du texte. Nous le rejetons donc ; nous considérons qu'il n'est pas compatible avec le texte.
En ce qui concerne le troisième amendement, qui concerne la fiscalité de la protection sociale, on voit clairement que ce texte qui récuse la notion de transfert vers la CSG va donc tout à fait à l'opposé de la conception que nous défendons. Il n'est pas compatible et il n'est donc pas retenu.
En ce qui concerne l'amendement n°4 "les dispositifs spécifiques aux jeunes autorisant les versements de rémunérations inférieures au SMIC seront abrogés. Les financements y afférant seront reconvertis dans le programme national en faveur de l'emploi des jeunes".
Sous réserve de préciser que cela ne concerne pas l'apprentissage, nous proposons d'accepter cet amendement et de l'intégrer au texte.
En ce qui concerne l'amendement n°5, sur les revenus financiers, la discussion a été utile. Elle nous a amené à préciser un point du texte qui pouvait être ambigu. La proposition est contradictoire avec l'approche préconisée dans le texte sur ce point.
Nous ne proposons donc pas de retenir cet amendement incompatible avec le texte.
En ce qui concerne l'amendement n°6, je crois, et je parle sous le contrôle d'André car j'ai un doute, je crois que la première partie de l'amendement... non, c'est l'ensemble finalement...Je précise, car c'est utile, dans un premier temps, ma réaction, notre réaction avait été "nous ne pouvons

pas accepter la deuxième partie de l'amendement, non pas que nous soyons hostiles à l'idée d'un nouveau traité. Cette idée est dans le texte sur la mondialisation`, mais tel que c'est rédigé, cela peut donner l'impression que c'est un nouveau décret préalable à l'union monétaire se substituant au Traité de Maastricht. Ce ne serait pas compatible avec la démarche que nous préconisons.
Nous ne pouvons pas retenir cet amendement. Dans un premier temps, j'étais prêt à accepter la première partie du paragraphe "l'espace européen doit être un modèle social"... c'est aussi l'opinion du groupe de travail.
Jean-Luc nous a précisé ensuite qu'en réalité c'était présenté comme une cinquième condition. Nous ne voulions pas... nous pensions qu'en centrant comme nous l'avions fait notamment sur les données concrètes de la réalisation de la monnaie unique, nous pesions plus sûrement qu'en intégrant ces éléments". Nous nous proposons de ne pas retenir cet amendement qui n'est pas compatible avec le texte.
En ce qui concerne les amendements présentés par Alain Bergounioux - qui ne sont pas des amendements qui vous ont été diffusés ce matin… (protestations dans la salle)... c'est vrai que c'est mal mais c'est bien en même temps... ils ne le seront pas parce qu'il nous a été proposé des versions plus courtes qui étaient davantage susceptibles de s'intégrer dans le texte.
A cet égard, je voulais reprendre devant le Conseil national le compliment que j'avais adressé à Jean-Luc Mélenchon et à ses camarades. Ils ont été pratiquement les seuls à faire l'effort de présenter des textes très courts.
En ce qui concerne le premier amendement d'Alain Bergounioux, celui-ci portait sur la réduction du temps de travail. Il était long mais il a été raccourci, et même sous la forme où il était présenté, c'est-à-dire - et j'essaie de résumer - le passage de 35 H à 32 H qui ne s'applique pas seulement au passage de 35 H à 32 H pour lequel nous avons prévu la possibilité d'une incitation financière dans le texte collectif. En fait, il s'appliquait à l'ensemble de la démarche de la réduction du temps de travail, et on pensait en fait que le coût de ce processus ne pouvait pas être supporté par les entreprises , en tout cas pas par toutes les entreprises et en général même plutôt pas par les entreprises.... et dans la mesure où il n'était plus mentionné, ou peut-être plus en tout cas, qu'il y ait compensation salariale, c'est-à-dire que les salaires soient réduits pour tel ou tel, c'était à l'Etat finalement d'opérer cette compensation à partir des fonds budgétaires, des fonds de la protection sociale, et de fonds de l'UNEDIC.
Nous avons pensé, après une discussion, tel que cela a été rédigé, que ça n'était pas compatible avec le texte qui préconisait une approche différente.
Par contre nous avons pensé qu'une rédaction que l'on trouve dans le texte présenté par Elisabeth Guigou, et qui deviendrait , page 6, presque à la fin du texte... quand on dit :"pour les entreprises instaurant par accord un horaire de 32 H avec création d'entreprises, une baisse de la cotisation sera financée par la sur-taxation des heures supplémentaires", on rajouterait : "... où les économies que feront l'Etat, la sécurité sociale, et l'UNEDIC, dès que le chômage baissera par l'effet d'une réduction substantielle des horaires".

Nous avons pensé que sous cette forme, nous pouvions apporter une réponse non seulement à l'amendement d'Elisabeth Guigou, mais éventuellement à l'amendement qui nous était proposé.
Il ne nous a pas encore été indiqué et quelques discussions seront utiles, pour qu'on ait des réponses si cela pouvait convenir.
Voilà comment nous avons répondu.
Si le texte restait ce qu'il est, aujourd'hui, même dans sa version de maintenant, même dans sa version raccourcie, il serait considéré comme un amendement non compatible avec le texte.
Quant au deuxième amendement d'Alain Bergounioux , qui parlait de nouveau besoins sociaux, de nouveaux problèmes sociaux, et qui avançait l'idée de grands travaux sociaux en quelque sorte, sous une forme très raccourcie, il serait intégré de la façon suivante, page 7 - mais il y aura un problème d'ajustement - : "la création de ces... doit être portée par une politique nationale d'intervention, par des besoins sociaux et culturels, et un véritable programme de grands travaux sociaux qui privilégient l'investissement dans l'innovation sociale et de nouveaux services, et ceci sera mis en œuvre."
Voilà sous quelle forme cet amendement pourrait être intégré.
En ce qui concerne l'amendement proposé par Henri Emmanuelli, qui vous a été diffusé, nous avons considéré qu'il n'était pas compatible avec le texte tel qu'il est proposé, à savoir que l'idée de conditionnalité est posée et donc est posé également le problème monétaire Européen éventuellement français mais en tout cas européen à travers deux démarches :
- d'une part, le fait que tous les pays d'Europe participent à l'union monétaire, ce qui devrait conduire plutôt à la `définition d'un certain niveau de la monnaie
- et d'autre part, de poser une démarche d'évaluation correcte disons du rapport dollar, euro-dollar.
Je vous lis les phrases qui étaient dans l'amendement : "la France n'a besoin ni d'un franc fort, ni d'un franc faible". Elle a besoin d'un franc à sa juste valeur pour retrouver la croissance et pour créer des richesses.
Autre phrase : "cela passe en grande partie par le retour au réalisme monétaire c'est-à-dire par des taux réels égaux à 0 jusqu'à ce que notre croissance se situe au niveau de 3% et à une plus juste appréciation de la parité de notre monnaie à l'intérieur des marges de manœuvre qu'offre le SME.
Encore la phrase : "en toute hypothèse, ces deux questions parité entre le franc et le mark d'un côté et future parité entre l'euro et le dollar de l'autre ne se confrontent pas, elles se superposent."
Enfin la phrase : "Vouloir à juste titre régler ultérieurement le problème de la place de la monnaie européenne dans le monde ne dispense pas de se poser celui de la situation de la monnaie française dans l'Europe."
Ces phrases nous paraissaient, de la façon la plus claire - un débat très large a eu lieu - exposer, proposer en quelque sorte la logique du décrochage du franc, c'est-à-dire ce que nous avons considéré être une dévaluation ou un décrochage monétaire si l'on préfère. Cela ne nous paraissait certainement ni économique,

ni dans l'approche du rendez-vous européen, ni sur le plan politique, souhaitable. Cela nous paraissait même dangereux.
Naturellement ce débat peut avoir lieu, mais nous avons considéré que cet amendement n'était pas compatible avec le texte tel qu'il était présenté.
En ce qui concerne les amendements présentés par François Rebsamen, le premier concerne le contrat individuel de société. Nous ne l'avons pas retenu, mais François et ses camarades peuvent, d'une certaine façon, considérer qu'un amendement que nous avons retenu plus tard proposé par René Teulade, qui concerne un fonds de mutualisation de la population, peut faire écho, d'une certaine façon, à cette idée de contrat de société. Mais tel qu'il est rédigé, nous ne le considérons pas comme compatible avec le texte.
Le deuxième amendement sur la justice fiscale repose sur une approche de la réforme fiscale qui est différente sur certains points et qui ne nous apparaît donc pas comme compatible avec le texte. Tel qu'il est, nous ne le retenons pas.
En ce qui concerne l'amendement 3, l'idée de discrimination positive, et l'amendement 4, l'égalité professionnelle des femmes, des propositions de rédaction sont donc faites.
Sur l'égalité professionnelle, à la page 3, fin du deuxième paragraphe, après "en outre la loi imposera dans les conventions collectives que les minima ne puissent pas être inférieurs au SMIC " on ajouterait : "elle complétera la loi Roudy sur l'égalité professionnelle par une clause spécifique de subordination de marché public à la réalisation de plans d'égalité professionnelle".
Donc sous cette forme nous pourrions l'introduire.
L'autre amendement est rédigé mais pas inscrit ; l'idée de discrimination positive pourrait être introduite de la façon suivante, page 11, vous avez 5 axes, 5 points, après le point 3, on pourrait rajouter "au nom de la justice, les Socialistes affirment haut et fort la nécessité d'accepter l'utilisation de discriminations positives en faveur de groupes ou de catégories de populations défavorisées ou souffrant de certains retard." Peut-être y aura-t-il des problèmes d'ajustement de style mais l'idée serait reprise sous cette forme.
En ce qui concerne les amendements proposés par Christophe Clergeau et quelques camarades, le premier amendement sur la réduction du temps de travail n'est pas retenu et ne nous paraît pas compatible avec la démarche que nous proposons, pour des raisons que l'on a d'ailleurs partiellement évoquées mais que l'on retrouve encore plus fortement dans cette approche.
Le deuxième amendement sur la fiscalité n'est pas retenu. Il ne nous paraît pas compatible avec les propositions qui sont faites dans le texte collectif.
Le troisième amendement concernant l'Europe n'est pas retenu. Il n'est pas compatible avec le texte. La notion de condition disparaît totalement ; c'est donc toute la logique que nous avons développée qui représente quand même une façon de cerner ce problème de manière positive par le Parti qui serait remise en cause.
Concernant le quatrième amendement, qui est une proposition de rédaction de la conclusion, serait introduite une forme rédactionnelle qui est peut-être encore à trouver. Il y a 3 paragraphes qu'il faudrait couper :

“Telle est la politique que nous voulons mettre en œuvre avec les françaises et les français. Elle implique une large adhésion de l’ensemble du pays. Celui-ci dira lors des prochaines élections législatives s’il veut avec nous et nos partenaires se donner les moyens de faire de l’emploi un véritable objectif.
“Cette bataille de la conviction commence dès aujourd’hui. Dès ce texte adopté, le Parti Socialiste mènera une campagne de promotion de ses propositions pour engager le débat avec les citoyens et amorcer une dynamique politique.....”
C’est l’idée de cette mobilité pour laquelle il faudra trouver une formulation plus raccourcie qui s’intégrera bien dans le style de la conclusion. A cette condition, nous sommes d’accord pour l’intégrer cet après-midi.
Enfin, les amendements présentés à l’issue de la Commission nationale par Elisabeth Guigou :
Premier amendement, qui est une nouvelle rédaction de l’introduction, plus longue, qui n’est pas contradictoire mais qui ne nous paraît pas être une proposition rédactionnelle absolument supérieure ; aussi, nous proposons de ne pas la retenir.
En ce qui concerne le deuxième amendement qui touche à la réduction du temps de travail, qui était trop long, nous en reprendrions un élément essentiel sous la forme que j’ai évoquée tout à l’heure comme élément de réponse à des problèmes posés par notre camarade.
Donc, nous accepterions d’introduire ce bref passage que nous vous avons lu tout à l’heure sur le chômage “.... permettra de dégager des marges.... l’Etat, l’UNEDIC...”
En ce qui concerne le dernier amendement sur l’emploi des jeunes, nous avons aussi envisagé d’introduire, à partir du texte proposé par Elisabeth Guigou, en page 2 après le premier paragraphe : “l’emploi doit devenir le ressort du sursaut qu’attend le pays....” un nouveau paragraphe qui s’intercalerait entre celui-ci et le suivant : “Nos propositions s’inscrivent dans un projet de société plus global qui veut que chacun ait sa place dans la société par l’emploi d’abord mais aussi par l’exercice des droits fondamentaux au logement, aux soins médicaux, à l’éducation, à la sécurité....” Là, il y a un problème de style “ce projet global favorisant ou favorise un développement durable et enrichit la démocratie”.
Ce problème de style sera réglé.
Voilà pour les amendements présentés dans la logique du travail de la Commission nationale même si certains ont pu être présentés par ailleurs à titre individuel, je pense notamment à celui d’Yvette ; ils sont donc repris dans un cadre plus collectif.
Il y a également un amendement proposé à la suite d’une discussion avec René Teulade et Jean-Pierre Davant :
En page 12, dans “le tiers payant et améliorer la prise en charge dans les filières et réseaux de soins” jusqu’à “la gratuité pour les plus démunis, notamment à travers l’augmentation des ressources du Fonds national mutualiste de péréquation....” là, nous dirons : “... du Fonds national de mutualisation de la population”.

Fondation Jean-Jaurès

Nous avons retenu un amendement présenté en Conseil national par Louis Le Pensec qui viendrait à la fin de la page 13 après l'avant-dernier paragraphe : "… C'est la condition de leur pérennité qui permettra le maintien des pluri-activités agricoles et rurales sur l'ensemble du territoire" et qui serait : "Les présentes propositions concernent également l'Outremer. Afin de privilégier une élaboration décentralisée, prenant en compte ses spécificités, le projet pour l'Outremer fera l'objet d'une procédure particulière au cours du premier semestre 97".
Nous avons proposé d'intégrer des éléments plus resserrés d'un amendement présenté par Michel Berson en Conseil national sur l'égalité permanente des chances par l'éducation, la formation professionnelle continue et la culture.
Je vais peut-être laisser à André le soin de vous le lire de façon précise.

André Gauron - Vous prenez le paragraphe 1 : priorités budgétaires, l'éducation des citoyens et la formation des travailleurs.
On va mettre : "l'éducation, la formation et la recherche sont un investissement productif". Ainsi, il n'y aura plus de citoyens et plus de travailleur.
Je reviens à la sixième ligne, "réduisant la barrière entre formation initiale et formation continue" cela deviendrait "réduisant la barrière et multipliant les passerelles entre formation initiale et formation continue".

Lionel Jospin - André, tu fais ce que tu peux, c'est difficile ! On intègre une idée et on essaiera de lui trouver une rédaction précise, y compris en relation avec Michel, de façon à ce que cela reste cohérent avec la rédaction du texte.
Enfin, mais si j'oublie quelque chose vous me le signalez, nous avons décidé d'intégrer une suggestion faite par Jean Glavany sur les jeunes. Nostalgie, nostalgie !
C'est normal que tu sois plus nostalgique de ta jeunesse, parce qu'elle est plus proche que la mienne !
Page 8, à la fin du grand paragraphe, juste avant la deuxième partie, au lieu de dire "ces contrats de travail à durée indéterminée comporteront pour l'entreprise une obligation de formation interne financée par l'Etat. Par ailleurs ", il faut lire ".... formation interne financée par l'Etat. Cette loi définira, dans un même mouvement, un vaste programme de formation en alternance incitant les entreprises à accueillir un nombre croissant de jeunes". Et là, il faut barrer "sera développé".
Je vous ai fait un rapport sur les méthodes, les propositions de vote et l'ensemble des textes que nous avons pris en compte, que nous avons traités d'une certaine façon.
Un certain nombre de camarades ont demandé une suspension de séance après mon intervention. Je propose qu'elle soit de 15 minutes et que nous nous retrouvions à 16 heures 30.

(La séance est reprise)

Fondation Jean-Jaurès

Le président – Vous avez entendu les propositions du premier secrétaire sur le sort réservé aux différents amendements.
Est-ce que par rapport à ces propositions quelqu'un souhaite s'exprimer ?
Monsieur Berson...

Michel Berson

Très rapidement, tout à l'heure, Lionel a passé la parole à Gauron pour l'amendement que j'avais proposé. En fait il y avait deux choses, il y avait trois groupes de mots, c'était "subalterne" "important" qui ont été repris, et il y avait un point plus important dont on n'a pas parlé qui était la refondation du droit individuel à la formation professionnelle dans le cadre de l'éducation permanente et de la promotion sociale. Compléter par quelque chose de nouveau qui n'existe pas, je le maintiens : l'instauration d'un droit à l'orientation professionnelle et la reconnaissance des acquis des compétences nées de l'expérience.
Cela me paraît très important car c'est au cœur du débat, à l'heure actuelle, et je souhaiterais que dans le texte qui mentionne à la page 11, 5 axes, il y en ait un sixième qui reprenne cette idée que j'ai formulée en une phrase, composée d'une ligne et demie. Par conséquent, c'est quelque chose qui est tout à fait faisable.

Le président - Merci Michel. Notre camarade Grasset souhaite dire un mot.

Bernard Grasset

Je serai très bref : juste pour exprimer une inquiétude par rapport au dernier amendement présenté par notre camarade Glavany et que j'ai repris concernant le dispositif d'alternance qui serait mis en place de façon parallèle à la création de 350 000 emplois pour les 16-25 ans.
Je comprends le souci puisque, effectivement, si on créé ces 350 000 emplois pour les 16-25 ans, on risque de sortir massivement un certain nombre de jeunes du système éducatif et d'arrêter très tôt leur formation.
Je me pose une question aujourd'hui : dans la réalité, nous avons une commission qui s'appelle "la commission "Deveder" (?) gouvernementale qui est en train de mettre en place un système d'alternance inspirée d'ailleurs par le programme de Chirac, considérant que l'entreprise était un lieu de formation à part entière.
Un système d'alternance sous contrôle des entreprises choisissant pour la part formation elles-mêmes auprès de qui elles feront faire cette formation et de quelle nature elle sera.
Je voudrais faire remarquer par rapport au dispositif qui est en train de se mettre en place, si l'amendement est remis sans d'autres précisions, tel quel dans le texte, on risque d'aboutir à une situation plus qu'ambiguë et gênante le jour où il sera question de mettre cela en marche.

Le président - Merci.

Fondation Jean-Jaurès

La parole est à Jean Glavany.

Jean Glavany

Mes chers camarades, on est devant la difficulté de traiter de choses extrêmement sensibles et compliquées avec des phrases simples.
Je réponds sur les trois sujets :
1 - sur cette phrase, sur l'alternance, je suis d'accord avec l'intervention qui vient d'être faite. Si on commence à se faire des procès d'intention entre nous, pour commencer à imaginer un outil positif, que l'on voudrait mettre en place comparable à ce qu'a fait Barrot avec Virgile, où va-t-on ?
Ce que je pense c'est que j'ai accepté ce matin l'idée qu'on mette dans un grand paquet de la négociation, dans la loi "jeunes" un paquet commun d'embauches, d'insertion professionnelle, avec des contrats à durée indéterminée et des formations en alternance, aidées par l'Etat contractuellement, ainsi que par l'entreprise.
Je reste - c'est une bonne idée - persuadé que c'est par le biais de la formation que les entreprises aspireront le plus de jeunes : formation initiale, formation en alternance, formation par apprentissage, ou formation continue.
Je continue à penser qu'il faut mettre cet élément dans la grande négociation avec les entreprises dans cette loi "jeunes".
Deuxièmement, sur ce qu'a dit Monsieur Michel Berson à l'instant, je suis tout à fait d'accord pour dire qu'il faut inscrire - j'en ai fait la proposition - le droit individuel à la formation continue et sa refondation dans le texte, cela va y être, "...en multipliant les passerelles entre formation initiale et formation continue..." on va enrichir ce que je disais dans la validation des acquis, Jospin l'a voulu, Lang l'a fait voter, elle est en cours au moins pour la formation initiale,
Troisièmement, je ne suis pas d'accord sur l'amendement n°5, Mélenchon, qui dit que les dispositifs spécifiques aux jeunes autorisant le versement de rémunérations inférieures au SMIC seront abrogés hors apprentissage".
C'est contradictoire avec l'idée qu'on ait un statut social permettant l'autonomie des jeunes. Je propose qu'on retire "hors apprentissage" et qu'on dise "les dispositifs d'embauche spécifiques aux jeunes ne pourront pas être abrogés". Là, je suis d'accord !
Je pense que c'est une position d'enrichissement, on en sera tous d'accord.

Le président - La parole est à Henri Emmanuelli.

Henri Emmanuelli

Chers camarades, j'avais un moment de flottement parce que j'étais dehors et je demandais si on en était aux explications ou pas et on m'a dit que oui.
Mes chers camarades, je suis dans une très grande perplexité parce que le texte auquel nous sommes parvenus collectivement me paraît être un bon texte, même s'il est imparfait. Il est évident qu'il y a un certain nombre de choses qui mériteraient d'être précisées. Il est évident aussi qu'un certain nombre de

Coll. Fondation Jean-Jaurès

problèmes n'ont pas été abordés. Je crois que dans l'ensemble c'est un texte qui répond à l'objectif que nous nous étions assignés.
Si je suis dans une très grande perplexité, c'est que je suis devant un cas de figure tout à fait inédit, à savoir que j'ai la conviction, je l'ai exprimée, que si nous voulons améliorer nos chances, je dis améliorer, je ne dis pas que c'est une condition incontournable ou préalable, je dis améliorer nos chances de même, que si nous voulons créer un choc dans l'opinion, il faut que nous fassions comprendre qu'une certaine politique, je ne dirai même pas politique monétaire, je dirai une politique qui est connue de l'opinion sous l'expression réductrice et un peu caricaturale, j'en conviens, "de franc fort", n'est plus notre option. C'est en ce sens que j'ai rédigé un amendement qui, dans mon esprit, n'était pas en contradiction avec le texte, bien au contraire, mais qui s'alignait dans la logique du texte et en quelque sorte le complétait. C'est ma conviction.
Je pense que la situation est grave, je vous l'ai dit tout à l'heure, je ne vais pas faire durer plus qu'il ne faut, que nous sommes en situation de déflation. Je crois qu'en faisant ce que tous les pays ont fait finalement au sortir d'une situation de déflation, c'est-à-dire les ajustements monétaires qui ne les ont pas gênés eux-mêmes s'ils étaient pratiqués par des gens qui théoriquement sont des experts de la monnaie, que cela donne des marges de manœuvre. Je ne vais pas reprendre le débat.
Donc à partir de là, on me dit que si je dépose cet amendement, il est jugé contradictoire. Je ne comprends pas cette expression ! Je ne comprends pas la méthode, je l'ai dit au cours de la réunion. Je ne comprends pas la méthode... Je ne demande pas qu'on me la réexplique, on me l'a expliquée.
Je ne comprends pas qu'on ne puisse pas amender surtout quand on pense qu'on ajoute quelque chose, qu'on facilite quelque chose et non pas qu'on contredit quelque chose, qu'on empêche quelque chose.
Quel est le choix pour moi ?
Ou je renonce à défendre ma conviction, ou bien je n'y renonce pas. Si je n'y renonce pas, je suis dans la situation où je pourrais voter le texte auquel quand même j'ai pas mal contribué.
D'où ma perplexité...!
Finalement la décision est simple : je crois que quand on a une conviction, il faut la défendre jusqu'au bout. Mais en même temps, je ne veux pas nuire à ce Parti. Je ne veux pas créer de troubles inutiles. Alors je déposerai mon amendement, et à la limite, je vous dis : je dépose mon amendement, mais surtout n'oubliez pas de voter mon texte !
(Applaudissements).

Le président - La parole est à Alain Bergounioux.

Alain Bergounioux

Chers camarades, je n'ai pas besoin de beaucoup de temps pour donner une réponse aux questions qui ont été posées.
Nous avons deux problèmes :

Collection Jean Jaurès

- le texte et la méthode.
Sur la méthode, nous comprenons très bien la logique qui est celle de vouloir ordonner le Parti, et de vouloir ordonner les débats. C'est un souci tout à fait légitime. Mais évidemment, cette méthode a un effet qui peut être difficile pour continuer le débat si on veut en poursuivre totalement la logique parce que les militants se trouvent devant l'impossibilité, et Henri Emmanuelli a terminé par une pirouette, parce qu'au fond voter mon amendement et voter le texte...

Henri Emmanuelli - Tu n'as pas compris !

Alain Bergounioux - Je comprends mieux... mais je vais tomber comme toi.
(Rires dans la salle)
Cela créée une difficulté parce qu'il est très difficile pour des militants, alors qu'ils peuvent être d'accord avec tel ou tel amendement, le nôtre en particulier, pour ne pas voter un texte qu'ils partagent à 90%.
Donc, cette méthode est évidemment compliquée mais nous la prenons en compte, et puis nous avons le souci évidemment de l'unité du parti.
Sur le fond, je n'en dirai qu'un mot. Nous persistons à penser que notre amendement n'était pas contradictoire parce qu'il s'agit de financer une mesure qui à l'évidence, si la pratique nous permet de la mettre en œuvre, je crois que là, les réalités trancheront dans ce sens là comme elles ont pu trancher autrefois dans le même sens et qu'effectivement, la réduction du temps de travail ne se fera pas uniquement avec les gains de productivité qu'il faudra bien que quelque part, il y ait une aide de l'Etat. A quel moment, sous quelles modalités ? Je crois d'ailleurs, comme Lionel Jospin le disait ce matin, que là, nous prenons les grandes orientations et puis l'année prochaine, nous ferons notre programme, donc, nous verrons un peu ces modalités concrètes à nouveau l'année prochaine.
Donc, sur le fond, nous pensions que cet amendement n'était pas contradictoire, mais à partir du moment où il est jugé comme tel (et c'est légitime puisqu'il y a une logique d'ordonner ce débat) et comme nous avons le souci de l'unité et de la clarté nous prenons l'option 2, en quelque sorte, ouverte par Lionel Jospin, c'est-à-dire publication de notre amendement, évidemment pas simplement les quelques lignes qui étaient un effort de résumé, mais la page et demie qui expliquait un peu la démarche et puis, de toute manière, le débat continuera dans les fédérations et nous verrons dans les fédérations et à la Convention nationale nous essaierons à nouveau de rapprocher un peu les points de vue puisqu'il s'agit finalement de financer une mesure et que tout notre amendement portait sur ce point là.
Donc, voilà le choix qui est le nôtre, la publication et la continuation du débat sur les modalités concrètes.

Le président - Merci Alain. La parole est à François Rebsamen.

François Rebsamen
Merci Michel.

Collection Jean-Jaurès

Chers camarades, le Groupe Partage et les camarades qui participent ont, j'allais dire, apporté leur pierre à l'édifice d'un texte dans lequel nous nous reconnaissons pour 90%, c'est-à-dire que nous avons participé, ainsi que nous y conviait le Premier Secrétaire, avec sincérité et envie d'apporter nos idées à ce texte.
Ce texte est ce qu'il est aujourd'hui. Nous avions ce matin deux points (mais on en avait fait état mercredi soir à la fin des travaux de la commission) de divergence. En réalité, un seul point fait problème par rapport au texte et ce n'est pas un point mineur, car nous considérons que la baisse de 80 milliards de francs de cotisations sociales n''est pas une petite affaire.
Alors, certains considèrent, c'est la position majoritaire du texte, que ces baisses de cotisations doivent être transférées sur une CSG élargie. Nous, nous considérons que le risque serait grand de voir les retraités pénalisés à travers cette mesure, mais surtout nous considérons que nous mettrions durablement en place dans la société française un impôt proportionnel à la place de l'impôt progressif qui constitue traditionnellement l'identité de la gauche, du Parti socialiste, et nous porterions ainsi atteinte à la redistribution qui pourrait s'effectuer pour réduire les inégalités.
Aussi, puisqu'un autre choix ne nous est pas laissé, nous avons un peu à la manière d'Henri Emmanuelli, décidé, malgré l'apport que nous avions fait à ce texte, de défendre cette idée devant les militants, mais bien évidemment, je le redis aujourd'hui, elle n'est pas pour nous, a priori, mais tu le sais Lionel, contradictoire avec un texte dans lequel nous avons abordé, comme les autres d'ailleurs, un certain nombre d'idées.
Voilà ce que je voulais dire, en regrettant peut-être que la procédure nous contraigne à cela mais c'est une idée forte, l'impôt sur le revenu ou la CSG, ce n'est peut-être pas un débat dont les militants peuvent être exclus comme cela, a priori, car je crois que c'est la nature du système fiscal français qui est en jeu et, à travers cela, l'histoire de la Gauche.
Je vous remercie mes amis.
(Applaudissements)

Le président - Merci, François.
La parole est à Christophe Clergeau puis Julien Dray.

Christophe Clergeau

Quand la méthode des conventions nationales a été définie, nous avions été un certain nombre à regretter certains de ses aspects, notamment la mécanique qui amenait à chercher à réaliser un accord global dans une Commission nationale, de 50 à 80 personnes, qui est le contraire de la mécanique du Congrès où le rassemblement, la synthèse se fait à la fin, après que les militants aient pu débattre autour des contributions.
Donc, je crois que nous en arrivons aujourd'hui à ce blocage sur la difficulté à amender, puisque la règle claire qui nous est présentée est qu'il n'est pas

possible de présenter des amendements au vote des militants après la fin des travaux de la Commission nationale et de notre Conseil national.
En ce qui concerne les propositions d'amendements faites par le groupe "Changer", à l'exclusion de la dernière qui a été retenue, nous ne pensons pas qu'elles soient contradictoires à l'ensemble du texte. Nous en sommes réduits à prendre la même voie que celle décrite par Régis Passerieux et par Henri Emmanuelli, c'est à dire à proposer ces 3 amendements avec un petit chapeau d'explication au vote des militants ; un texte alternatif de dix pages aurait été absurde vu ce qu'était la contribution de tous au texte de Lionel et donc, notre texte ne portera que sur ces points-là sur lesquels nous pensons que le débat peut continuer et que le vote des militants sur l'Europe, sur la réduction du temps de travail et sur la fiscalité, peut permettre de progresser au moment de la Convention nationale dans laquelle nous trouverons, de toutes façons, un accord entre nous.
(Applaudissements)

Le président - Merci.
La parole est à Julien Dray puis Vincent Peillon.

Julien Dray

Merci.
Je crois - c'est une remarque préalable - que quand on est confronté aux questions difficiles auxquelles nous sommes confrontés, il est nécessaire que le débat continue et que le débat ait lieu. Je crois donc qu'il faut dédramatiser les semaines qui vont suivre, parce que je crois qu'il est nécessaire que les militants et militantes, par rapport aux enjeux auxquels nous sommes confrontés, puissent être saisis d'un certain nombre d'options et divergences, et je crois qu'il est naturel qu'à l'étape où nous en sommes, il y ait encore un certain nombre de divergences et que le débat puisse être mené.
On peut regretter que certaines divergences apparaissent peut-être en dernière minute, en fin de course et qu'elles n'aient pas donné lieu, forcément, aux clarifications nécessaires, en tout cas elles existent, débattons-en, il vaut mieux en débattre aujourd'hui plutôt que de ne pas en débattre du tout et qu'on les découvre par la suite lorsque nous serons confrontés à d'autres échéances.
A partir de là, nous, à l'inverse d'autres camarades, nous considérons qu'il reste un certain nombre de divergences, vous l'avez bien compris et de points de focalisation et nous souhaitons que le débat ait lieu sur ces questions-là, dans une forme qui permette de cerner là où se situent les divergences et la méthode choisie est celle des amendements. Elle évite forcément des affrontements sur des cohérences globales ; elle se focalise sur un certain nombre de choses ; tout le monde comprendra par ailleurs qu'il y a quand même aussi une approche qui supporte ces amendements.
En l'état actuel des choses, parce qu'on avait essayé de participer pleinement au travail, on avait focalisé les divergences sur 6 questions. Au sortir du travail d'élaboration, il en reste en tout cas 5. Nous nous félicitons qu'il y en ait une qui

Fondation Jean-Jaurès

ait avancé, ce qui prouve que les contradictions peuvent être dépassées et qu'on peut se retrouver.
Il en reste 5 qui sont formalisées sous forme d'amendements que nous soumettrons donc au vote des militants. Ces 5 là pour une partie, vous les connaissez ; pour d'autres, elles finalisent aussi les combats qui sont ceux qu'on a menés déjà depuis un certain temps à l'intérieur du Parti.
Premier aspect des choses : les rythmes de la mise en place de la réduction du temps de travail.
Nous pensons, nous, qu'ils doivent être extrêmement rapides si l'on veut qu'il y ait une dynamique, notamment en termes de normes de consommation, qui se mette en place et si l'on veut que l'investissement public soit calé sur cette réduction du temps de travail. Nous pensons donc, nous, que cela doit se faire très rapidement et dès le début de la législature.
Deuxième amendement sur la question des retraites.
Nous pensons, nous, qu'il y a aujourd'hui nécessité d'abord de balayer toutes ces réflexions qui sont pour le moins peu fondées, sur la précarité qui reposerait sur notre système de retraite, et de revenir à ce qui était l'antérieur, c'est à dire d'aligner le secteur privé sur le secteur public. 37 années et demie de cotisation pour avoir accès à la retraite de plein droit. Donc, nous pensons que sur cette question-là et sur l'abrogation du Plan Juppé et même du Plan Balladur puisque c'est lui qui avait introduit cela, il y a nécessité d'être très clair sur ce système de retraite.
Troisième amendement : il renvoie à des débats que nous avons eus sur l'approche par rapport à l'ensemble de notre système de protection sociale. Moi, je reste persuadé, que de toute manière cette question est en débat et n'a pas été clarifiée. On le voit bien quand nous débattons sur le plan parlementaire.
Nous pensons qu'il faut demander l'abrogation du Plan Juppé et que le message doit être clair, surtout au sortir de ce qui s'est passé en novembre-décembre 95 et nous pensons qu'il faut maintenir les principes fondateurs de la Sécurité Sociale, quitte à opérer un certain nombre de règlements que nous avons formalisés autour de cet impôt de solidarité nationale, après clarification des comptes et nous pensons qu'il faut que les Socialistes restent attachés à ce système particulier de protection sociale qui est un système à la française qu'il faut défendre aujourd'hui parce que j'ai entendu beaucoup d'arguments mais tout ce qui va vers la fiscalisation conduira inévitablement à un amoindrissement de notre système de protection sociale ; j'en suis personnellement convaincu et donc je crois qu'il faut en discuter fermement. C'est l'amendement que nous vous proposons.
Puis il reste deux autres amendements : un amendement concernant la fiscalité ; là-dessus, nous pensons qu'il faut être extrêmement ambitieux sur ce point. Il ne s'agit pas d'entasser une réforme fiscale sur un dispositif qui existe déjà et il faut des orientations claires.
Nous pensons donc que du point de vue de la fiscalité, du capital, le message doit être clarifié : égalité de traitement entre fiscalité du capital et fiscalité du travail.

Fondation Jean Jaurès

C’est l’amendement que nous proposons.
Le dernier est en cohérence avec ce que nous avons dit jusqu’à maintenant sur la question européenne et nous pensons que doivent être incluses des choses très précises quant aux spécificités de la construction européenne, concernant les questions sociales. Cela ne peut pas être simplement des objectifs, si nous ne voulons pas que demain l’Europe soit rejetée par les salariés de ce pays ; il faut clairement que le message de la Gauche soit que ce sont des conditions sine qua non à la réalisation de l’Union européenne.
Voilà pourquoi nous pensons, nous, qu’il faut que soient incluses dans les conditions mises en place aujourd’hui dans la construction européenne, les questions sociales, la défense des services publics, la défense de notre système de protection sociale qui sont des garanties que nous devons donner à tous ceux qui sont partisans d’une certaine forme d’Europe, c’est à dire d’une Europe protectrice des droits sociaux.
Sur ces questions-là, il y a débat, divergences. Nous les soumettrons donc à la discussion des militants et je suis sûr que, comme sur d’autres questions, notamment les questions européennes, avec le temps, beaucoup de choses vont se clarifier.
(Applaudissements)

Le président - Merci.
La parole est à Vincent Peillon.

Vincent Peillon

C’est un petit point de méthode que je voudrais voir abordé maintenant, car dédramatisation, oui, mais je voudrais aussi, jusqu’au bout, la clarification.
Moi, j’ai entendu qu’il y avait des amendements qui étaient tout à fait normalement déposés, avec responsabilité, et soumis au vote. Mais il y a une nouvelle possibilité qui semble avoir été ouverte, qui est celle de déposer un amendement qui serait envoyé avec le texte général et qui ne serait pas soumis au vote.
Alors, j’aimerais savoir si le Conseil national va être saisi par le Premier Secrétaire ? Pour ma part, je trouve que c’est introduire de la confusion. A titre personnel, je pense qu’il ne faut pas autoriser cela, mais bien entendu je pense que la question va être posée globalement, donc je demande éclaircissement au Premier Secrétaire sur ce point, car je le trouve très confus.

Le président - Jean-François Noël, dernier orateur.

Jean-François Noël

Je sais bien que le groupe de travail a intégré un certain nombre de choses, mais je voudrais quand même intervenir pour qu’on mesure bien les conséquences, quelquefois, de ce que l’on adopte, et je vise là l’intégration de l’amendement n° 4 de nos camarades de la Gauche Socialiste.

Fondation Jean Jaurès

Pourquoi ?
Parce qu'au fond, et je le dis car cela a des conséquences politiques importantes et cela intervient dans un contexte politique important à ce sujet, même si cela apparaît comme un point de détail, tel que c'est rédigé aujourd'hui, cet amendement ne vise qu'une seule mesure du dispositif jeunes, ce sont les contrats de qualification, si on en a sorti l'apprentissage.
En effet, il n'existe plus de mesure qui ne soit pas payée au minimum sur la base du SMIC. Le contrat emploi solidarité est une mi-temps et vous n'irez pas expliquer à un Smicard qui fait 39 heures dans une boîte industrielle qu'il faut payer un CES à mi-temps sur la base du temps plein.
Alors, on peut imaginer d'augmenter la durée du travail dans le cadre des contrats emploi solidarité. C'est une possibilité, pourquoi ne pas y réfléchir ? Certes.
Effectivement, il faut revoir tout cela, mais j'indique que dans le dispositif, aujourd'hui, il n'y a que deux mesures qui sont payées sur une base inférieure au SMIC, ce sont le contrat d'apprentissage et le contrat de qualification.
Nous acceptons de sortir le contrat d'apprentissage de nos propositions pour une raison que Jean Glavany expliquera mieux que moi, qui est la concurrence avec le statut scolaire, et je partage cette option.
Mais j'indique que, tel que c'est là aujourd'hui (et c'est renforcé par la deuxième phrase de cet amendement), nous prenons une option sur une mesure qui relève de la gestion paritaire, qui a été prise par un accord entre les partenaires sociaux à l'issue d'une négociation engagée à la demande de Pierre Mauroy en mai 1983 et, par conséquent, dans la méthode, il ne me paraît pas qu'il soit judicieux de procéder ainsi.
On aurait dit : nous examinerons avec les partenaires sociaux comment il convient de faire évoluer ce genre de chose et s'il est possible de payer le contrat de qualification au minimum sur la base du SMIC, je serais prêt à tout entendre de ce point de vue-là, mais dit comme cela, Michel Berson me disait en aparté que, dans la méthode (je ne dis pas sur le fond mais dans la méthode), nous faisons ce que fait son adversaire principal à l'Assemblée, à longueur de budget de la formation professionnelle, c'est-à-dire que nous tapons dans la gamelle des partenaires sociaux et nous considérons qu'effectivement on peut décider unilatéralement, alors que les fonds en question sont des fonds des entreprises gérés paritairement. C'est un peu à ce titre-là que je suis au Conseil national, dans le quart sociétal. Donc, je me permets d'intervenir là-dessus et je dis simplement que la conséquence politique, mes camarades, c'est que nous aurons cinq Confédérations syndicales sur le dos si nous sortons les choses telles qu'elles sont là, parce que cela dépend aussi d'une négociation avec elles.
Alors, mesurons les conséquences de ce que nous écrivons avant de l'écrire, je vous en prie.
(Applaudissements)

Le président - Merci à Jean-François.
Je donne la parole à Lionel Jospin.

Fondation Jean Jaurès

Lionel Jospin

Vos applaudissements traduisent peut-être un embarras en même temps qu'une forme d'approbation...

Moi, j'avais compris de ces propositions, que nous avions, me semble-t-il, clarifiées en introduisant le terme "d'embauche", que l'on voulait essentiellement viser le fait que des embauches de jeunes ne devaient pas pouvoir se faire en dessous du SMIC. Il est vrai que le fait de parler de dispositif, etc., peut faire penser qu'on vise toute une série de dispositifs qui ne sont pas des contrats de travail habituels. S'il y a ambiguïté, je vous propose de nous confier la responsabilité de trouver une rédaction qui dise qu'on ne peut pas procéder à des embauches de jeunes en dessous du SMIC et qui n'ait pas l'air de viser des dispositifs divers, y compris paritaires, qu'on pourrait décider unilatéralement.

On pourrait peut-être essayer d'aller dans ce sens ?...

Bien.

Mes chers camarades, nous allons terminer notre Conseil national, quand le président aura mis au vote nos décisions.

Je voudrais dire que cette élaboration à ce stade de nos propositions s'est faite, comme je le disais ce matin (je n'ai pas changé d'avis à l'issue de ce Conseil national), même si la concentration du temps et la nécessité de finir provoquent parfois, disons, une tension plus grande, dans un climat tout à fait fraternel et constructif. Je pense que si nous avions pu disposer d'un peu plus de temps, si nous n'avions pas été amenés à trancher au dernier moment un certain nombre de problèmes importants, on aurait peut-être pu maîtriser mieux, ou davantage, trouver peut-être de meilleures solutions... mais bon, il nous fallait terminer dans l'ordre, à ce stade, pour un Conseil national remplissant véritablement sa mission.

On peut s'interroger sur les méthodes qu'on a utilisées, mais nous en avons décidé ensemble, peut-être sans mesurer les conséquences et la lourdeur des mécaniques que nous mettions en route, il y a un peu plus d'un an, lorsque nous avons décidé trois grands débats qui se feraient sous forme de Conventions. On aurait pu choisir des formes plus souples.

C'est peut-être pourquoi nous nous sommes interrogés une première fois, avec un certain sentiment d'insatisfaction, puis une deuxième fois, parce que finalement nous avons pu trouver un consensus intégrant tous les amendements dans le Conseil national précédant la deuxième Convention, plus encore une troisième fois, parce que la floraison des amendements a commencé à nous poser des problèmes de cohérence et, potentiellement, de clarté de lecture de nos décisions pour l'opinion.

Par conséquent, il était de ma responsabilité, comme je l'ai dit, qu'on y introduise de la clarté et de la simplicité. C'est ce que vous avez bien voulu accepter et ce que nous sommes en train de faire.

D'habitude, il faut bien le dire, nous avons soit des Congrès, soit des Conventions ordinaires, et parfois des Conventions particulières, mais elles ne

Fondation Jean-Jaurès

sont pas fréquentes. La règle du Parti, autant que je me souvienne, c'est deux Conventions ordinaires par an, et puis on peut trouver tous les deux ou trois ans (peut-être même plutôt tous les trois ou quatre ans) des Conventions extraordinaires se saisissant d'un objet.
Là, on peut dire qu'en un an on a eu à maîtriser trois Conventions. Évidemment, c'était plus lourd et nous avons pu hésiter sur les formes de la discussion, sur les modes de décision.
Dans des journées d'études ou dans des colloques tels que ceux que nous aurons, les questions d'amendements ne se poseront plus, parce qu'on n'élaborera pas comme cela, ça n'a jamais été le cas. Dans le Congrès, les questions d'amendements ne se poseront plus, parce qu'on élaborera effectivement, j'imagine, par contributions, par Conseil national de synthèse, par motions forcément, qu'elles soient au pluriel ou au singulier, et on n'aura pas non plus ces problèmes.
Donc, je crois que nous avons bien fait d'aller dans le sens où nous nous orientons, parce que ce qui me paraît très important c'est qu'à l'issue de ce Conseil National, après le vote des militants, les Français aient l'impression que nous avons tranché de façon claire et c'est ce que nous allons faire.
Par ailleurs, quels que soient les interrogations et les problèmes dans lesquels tel ou tel peut se trouver, je pense que le débat, lui, peut avoir lieu en tout état de cause, parce que ceux qui souhaitent finalement soumettre des textes, qu'ils le fassent sous forme de textes alternatifs, même s'ils ne sont pas globaux et même si plusieurs d'entre eux nous ont dit qu'ils avaient des accords parfois à 90 % avec le texte collectif, ou qu'ils le fassent sous forme d'amendements et quelle que soit la façon dont on se prononce sur ces amendements, doivent savoir que de toute façon ces textes sont diffusés et seront votés.
Je pense aussi que si la possibilité a été offerte et si elle est demandée, saisie, par tel ou tel d'entre nous, de diffuser dans le Parti des textes pour l'information des militants, textes qui seront séparés des autres, qui viendront après, je ne vois pas non plus pourquoi on ne l'utiliserait pas, puisque nous avons nos formes spécifiques de fonctionnement.
Enfin, je le précise pour que ce soit bien clair, au moment où nous allons nous exprimer, les amendements ou les textes qui seront proposés dans le Parti au vote des militants seront tous des textes alternatifs ou des amendements alternatifs et, donc, il faudra voter l'un, l'autre, ou encore l'autre de ces textes.
Personnellement, ce qui me paraît le plus important, c'est que malgré tout, dans l'ensemble, le premier accueil donné à nos textes, à ce qui nous rassemble, a été plutôt positif. On ne pouvait pas s'attendre à des applaudissements de tous. Ce qu'il va falloir faire maintenant, plus encore quand nos décisions auront été formellement approuvées par les militants (on ne peut pas considérer déjà qu'elles le soient, même si elles vont l'être), c'est se mobiliser autour de ces propositions, parce que le terrain économique et social sera tout à fait important pour faire la différence avec la droite dans un contexte où, je l'ai dit, nos responsabilités sont devenues plus grandes.

C’est pourquoi j’ai voulu faire appel à votre sentiment de responsabilité et j’apprécie que vous y ayez répondu.
Je vous remercie.

Le président - Merci au Premier Secrétaire.
Mes camarades, avant de passer au vote, j’ai une petite disposition à clarifier. Les membres du quart sociétal se sont vu remettre (ils sont 22) un carton vert. On valeur remettre, s’ils lèvent la main, un carton rouge leur permettant de voter comme les autres membres de notre assemblée.
Je vous en donne les noms :
(Lecture de la liste)
Levez la main pour qu’on vous distribue un carton rouge.
Nous allons voter sur le texte central qui vous a été remis ce matin, au début de notre réunion, prenant en compte les amendements détaillés par Lionel au retour du déjeuner-réunion de travail et considérant que les autres amendements auront le sort de publication que Lionel a rappelés dans son intervention.

Lionel Jospin - Non, non. Il y aura un texte principal dans lequel sont intégrés les amendements que nous avons acceptés en séance et que nous allons confirmer.
Il y aura des textes alternatifs ou les amendements soumis au vote, présentés de façon alternative ou pas dans l’intention de leur auteur mais qui ne pourront pas être votés en même temps que le texte, et il y aura par ailleurs une information sur quelques amendements qui ne seront pas soumis au vote des militants.
(Brouhaha)

Le président - Vous votez avec les badges rouges.
Ceux qui sont d’accord l’expriment en levant les badges... On vote avec la présentation qui vient d’être faite.

Un délégué - Je ne comprends pas ta question.

Le président - Écoutez, ce vote est un vote sur la méthode qui vient d’être proposée. Vous êtes manifestement tous d’accord.
Nous allons voter sur le texte avec les amendements retenus..

Une déléguée - On n’avait pas compris ta question, je suis désolée, il faut revoter.

Le président - Bon. On vote sur la méthode.
Que ceux qui sont d’accord l’expriment en levant le badge rouge.
...
Ceux qui sont contre ?....
Ceux qui s’abstiennent ?...
Merci.

Confédération Jean Jaurès

Nous passons au vote sur le texte avec les amendements retenus.
Que ceux qui sont d'accord l'expriment en levant leur carton rouge ?...
....
Contre ?....
Abstentions ?....

Un délégué - Pourquoi contre et abstentions ?
Qui est pour et basta !
(Rires)

Le président - Merci.
Mes camarades, notre réunion du Conseil national est terminée. Il est 17 H 19 !

Coll. Fondation Jean-Jaurès